Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251201-BC2025-217-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 1ER DÉCEMBRE 2025

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Approbation et autorisation de signature de l'avenant de résiliation de la convention d'occupation du Dôme conclue avec l'association Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END)

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

N°BC2025-217

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de présents	18
Nombre de pouvoirs	1
Votants	19
Secrétaire de séance : **Pascal LEPETIT**	

L'an 2025, le 03 novembre à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Christian BOUCHER (CHERISY), Caroline VABRE (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS).

Pouvoir(s) :
Christian BOUCHER (CHERISY) donne pouvoir à Nathalie MILWARD (ROUVRES).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251201-BC2025-217-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2025

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et l'association Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais ont conclu une convention d'occupation par laquelle la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a mis à disposition de l'association le « Dôme ». Cet équipement appartient à la ville de Dreux, qui l'a elle-même mis à disposition de l'agglomération.
Il est situé sur la parcelle cadastrée AD 253 située 22-24 place Métézeau à Dreux (28100) comprenant une surface bâtie d'environ 1 200 m² et des espaces extérieurs (terrasse au R+1).

Cette mise à disposition a été consentie à titre gratuit par convention signée le 19 octobre 2020 et pour une durée allant jusqu'au 30 juin 2035.

Depuis lors la Communauté d'agglomération a décidé, par délibération du conseil communautaire n°CC2025-115 du 30 juin 2025 de reprendre en régie l'exercice des missions de la maison de l'emploi, selon le calendrier suivant :

Mission reprise en régie par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux	Date de la reprise en régie de l'activité
Mission Gestion Prévisionnelle Emploi Compétences territoriales	1er juillet 2025
Mission de suivi du dispositif Cité de l'emploi : organisation du salon de l'apprentissage, de l'alternance et des métiers, et d'autres rencontres selon les besoins	1er juillet 2025
Mission de facilitateur auprès des acheteurs publics, qui ont leur siège sur le territoire d'une des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour la mise en place des clauses sociales dans les marchés publics afin de favoriser l'insertion et l'emploi	1er juillet 2025
Mission de consolidation du système partenarial pour favoriser la création, la transmission et la reprise d'entreprises	1er juillet 2025
Mission d'animation et de commercialisation du Dôme (gestion locative, gestion espace coworking, lien avec partenaires et entreprises)	1er janvier 2026
Mission de maintien et de renforcement de l'économie de l'innovation, visant à l'émergence de nouvelles initiatives	1er janvier 2026
Mission de stratégie d'animation MEDIALAB	1er janvier 2026
Mission de déploiement d'un programme d'animation à destination des entreprises	1er juillet 2025

À la suite de cette délibération, l'Assemblée Générale de l'association du 29 septembre 2025, a fait part de son souhait de quitter le Dôme pour rejoindre de nouveaux locaux situés à Dreux, loués pour l'activité du Tiers-lieu de compétences l'Archipel.

Il convient donc de résilier la convention de mise à disposition.

L'objet du présent avenant est donc de définir les conditions dans lesquelles s'opère la résiliation de la convention d'occupation.

Il est notamment prévu que :
- la convention d'occupation prendra fin au 1er janvier 2026 ;
- la remise des clés s'effectuera le 31 décembre 2025, avant 18 heures et donnera lieu à un état des lieux ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251201-BC2025-217-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2025

- l'occupant est tenu de régler la refacturation de charges et de taxe foncière effectuée par la Communauté d'agglomération pour :
 - l'année 2024 qui sera établie en fin d'année 2025 ;
 - l'année 2025 qui sera établie en février 2026.

***VU** le code civil et notamment son article 1193,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°CC2025-115 du 30 juin 2025 approuvant la reprise en régie de l'exercice des missions de la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais,*
***VU** la délibération n°2020-208 du bureau communautaire du 12 octobre 2020 approuvant la convention de mise à disposition du Dôme de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à l'association Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais,*
***VU** le 7° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire pour décider de la conclusion et de la révision de tous les contrats de louage de choses d'une durée excédant 2 ans,*
***VU** le projet d'avenant de résiliation de la convention d'occupation conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et l'association Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais.*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la conclusion de l'avenant de résiliation de la convention d'occupation du Dôme conclue avec l'association Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais pour une prise d'effet au 1er janvier 2026 ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout acte afférent.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 18 DEC. 2025 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 18 DEC. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pascal LEPETIT** **Secrétaire de séance**